



La TVA immobilière : *maîtriser les nouvelles règles*

CALENDRIER

Le 3 février 2011, à Rethel
à la Mairie de Rethel

Le 4 février 2011, à Verdun
au Centre mondial de la Paix

Le 8 février 2011, à Béthune
à La Chartreuse du Val St Esprit

Le 9 février 2011, à Amiens
au CRDP

Le 11 février 2011, à Saint Quentin
à la Villa d'Isles

Le 15 février 2011, à Lille
à l'Université Catholique

Le 16 février 2011, à Boulogne-sur-Mer
à l'Université du Littoral

Le 18 février 2011, à Beauvais
à la Chambre des Notaires

Le 22 février 2011, à Pont-à-Mousson
à l'Abbaye des Prémontrés

Le 23 février 2011, à Epinal
au Centre des congrès

HORAIRES

9h - 12h / 13h30 - 16h30

INTERVENANTS

Claire Chevalier
Hélène Paerels

Consultantes au CRIDON Nord-Est

PUBLIC CONCERNE

Toute personne chargée
des opérations immobilières

PROGRAMME

✓ RÉGIME FISCAL DE L'OPÉRATION IMMOBILIÈRE AU REGARD DE LA TVA

Quelles sont les opérations imposables à la TVA immobilière ?
Maîtriser la notion d'assujetti agissant en tant que tel, qualifier le bien
vendu, identifier les exonérations et connaître les situations particu-
lières.

Comment déterminer la TVA à facturer lors d'une opération ? Déter-
miner le taux de TVA applicable, maîtriser les nouvelles règles
d'assiette de la TVA.

Quand et comment déclarer la TVA immobilière ? Déterminer la date
d'exigibilité de la TVA, connaître les obligations déclaratives.

✓ RÉGIME FISCAL DE L'OPÉRATION IMMOBILIÈRE AU REGARD DES DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX

Quels sont les cas d'exigibilité du droit réduit à 0,715% ?
Identifier les cas dans lesquels le droit réduit est applicable, connaître
les obligations de l'acquéreur.

Quels sont les cas d'exigibilité du droit fixe de 125 € ?
Identifier les cas dans lesquels le droit fixe est applicable, connaître
les obligations de l'acquéreur.

La gestion des engagements.

✓ LE "COIN DES AMATEURS" LA LIVRAISON À SOI MÊME ET LA TVA IMMOBILIÈRE

OBJECTIFS

✓ MAÎTRISER LES NOUVELLES RÈGLES DE LA TVA IMMOBILIÈRE
ET DE DROITS D'ENREGISTREMENT

✓ APPLIQUER LES NOUVELLES RÈGLES DE LA TVA IMMOBILIÈRE
DANS DES SITUATIONS CONCRÈTES

✓ CONSEILLER LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER
(MARCHAND DE BIENS, PROMOTEUR, LOTISSEUR, ORGANISME D'HLM...)



COUPON-RÉPONSE

INSCRIPTION

La TVA immobilière : *maîtriser les nouvelles règles*



HORAIRES

9h - 12h / 13h30 - 16h30

ATTENTION

Le nombre de places est limité
à 60 participants

+ INFO

Tél. 03 28 38 17 30
Fax. 03 20 30 64 92
formation@cridon-ne.org
www.cridon-ne.org

LIEUX

- Le 3 février 2011, à Reithel**
à la Mairie de Reithel, place de la République
- Le 4 février 2011, à Verdun,**
au Centre mondial de la Paix, Place Monseigneur Ginisty
- Le 8 février 2011, à Gosnay,**
à La Chartreuse du Val St Esprit, 1 rue de Fouquières
- Le 9 février 2011, à Amiens,**
au CRDP, 45 rue St Leu
- Le 11 février 2011, à Saint Quentin,**
à la Villa d'Isles, 111 & 113 rue d'Isles
- Le 15 février 2011, à Lille**
à l'Université Catholique, 58 rue du Port, espace Robert Schuman
- Le 16 février 2011, à Boulogne-sur-Mer**
à l'Université du Littoral Côte d'Opale, 21 rue St Louis
- Le 18 février 2011, à Beauvais**
à la Chambre des Notaires, 10 rue St Louis
- Le 22 février 2011, à Pont-à-Mousson**
à l'Abbaye des Prémontrés, 9 rue St Martin
- Le 23 février 2011, à Epinal**
au Centre des congrès, 7 avenue St Dié

A retourner au CRIDON Nord-Est

Formation - 9 rue de Puébla - BP 51212 - 59013 LILLE Cedex ou par fax au 03 20 30 64 92

Ci-joint mon règlement de **220 € TTC** (183, 95 HT) à l'ordre du
CRIDON Nord-Est :

- Chèque bancaire
- Virement : Crédit Agricole
n°16706 05028 50597177010 63

Nom / Prénom*

Fonction

Etude*

Adresse*

CP / Ville*

Tel / Fax

Email*

Signature et cachet
(obligatoire)

La mise en place de la formation requiert au minimum
20 participants et au maximum 60 par date. En deçà de
20 participants, le CRIDON Nord-Est se réserve la
possibilité d'annuler une formation ; dans ce cas, les
inscrits seraient entièrement remboursés. Au-delà de
60 participants, le CRIDON Nord-Est se réserve la
possibilité de refuser les inscriptions.

Frais d'annulation :

48 € HT en cas d'annulation, par écrit, jusqu'à 10 jours
avant la formation. 100% du prix facturé à moins de 10
jours de la formation. Le participant a toujours la liberté
de se faire remplacer par une autre personne de l'étude.

L'inscription n'est effective qu'à réception du
règlement correspondant.

Dès réception de votre règlement, une facture
acquittée ainsi qu'une convention de formation
vous seront adressées.

Un support de formation vous sera communiqué à
l'adresse e-mail indiquée sur ce bulletin.

Une attestation de présence vous sera envoyée à
l'issue de la formation.